



URBANISME

D É C I S I O N

CONCERNANT

L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES FONDS
ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET BAUX COMMERCIAUX

STU N° 24.392

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2024, intervenue pour l'institution d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux, rendue exécutoire le 31 janvier 2024 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DÉCIDE

- de ne pas exercer son droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux figurant dans la liste annexée à la présente.

FAIT A ROYAN, le 17 juin 2024

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET



MISE EN LIGNE LE 20-06-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240617-DSTU24-392-AR
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024

<i>Commune de ROYAN 17 306</i>	<i>Registre des DCC</i>
N°Dossier Date dépôt	Objet de la vente
DIA17306 24 00020 3/6/2024	CESSION DE BAIL COMMERCIAL : Showroom pour mobilier sanitaire (cuisines et bains)

MISE EN LIGNE LE 20-06-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240617-DSTU24-392-AR
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024

<i>Commune de ROYAN 17 306</i>	<i>Registre des DCC</i>
N°Dossier Date dépôt	Objet de la vente
DIA17306 24 00020 3/6/2024	CESSION DE BAIL COMMERCIAL : Showroom pour mobilier sanitaire (cuisines et bains)